

L'UNRRA

Source: CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_unrra-fr-8f52f805-ec34-4562-9425-21bf1d2817c8.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



L'UNRRA

Conscients des difficultés économiques et sociales auxquelles ils allaient être confrontés sur les cinq continents à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les Alliés envisagent, avant même la fin des opérations militaires, la création d'un organisme international chargé de l'organisation des secours, de l'entraide et des questions de ravitaillement. Après plusieurs négociations entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et la Chine, l'accord constitutif de l'Administration des Nations unies pour les secours et la reconstruction (UNRRA pour *United Nations Relief and Rehabilitation Agency*) est signé le 9 novembre 1943 à Washington par quarante quatre pays alliés ou associés.

Le Conseil de l'UNRRA, qui tient sa première session à Atlantic City (New Jersey) dès novembre 1943, rassemble des représentants de chaque État membre qui se réunissent au moins deux fois par an. Ayant son siège à Washington, il se compose d'un Comité des approvisionnements, d'un Comité de contrôle financier et de divers comités techniques relatifs à la santé publique, à l'agriculture, à l'assistance sociale, au rapatriement des personnes déplacées ou à la relance industrielle. Basé à Londres, le Comité européen de l'UNRRA compte quinze membres, dont onze représentent les pays ayant été occupés par l'Allemagne ou par l'Italie.

L'UNRRA, qui est la première organisation internationale d'après-guerre, est un organisme interallié et civil d'entraide de caractère essentiellement technique. Il supervise les importations dans les pays libérés et constitue des stocks de réserve de produits industriels et de consommation ensuite acheminés vers les régions en voie de reconstruction. En accord avec les autorités militaires alliées, l'UNRRA se charge aussi du ravitaillement et du rapatriement dans leur pays d'origine des prisonniers et des personnes déportées pendant la guerre. Le Comité régional de l'UNRRA pour l'Europe organise l'envoi de vêtements et de produits alimentaires et assure une assistance financière aux pays qui en expriment le besoin. Suite à l'hiver très rigoureux de 1944-1945, ce comité adopte, le 13 février 1945, une résolution qui prévoit l'envoi de secours d'extrême urgence, tant dans les pays qui disposent des moyens de payer en devises transférables que dans les pays qui reçoivent déjà une assistance financière. L'UNRRA, prévue pour remédier aux situations économiques et humanitaires dans l'urgence de l'après-guerre, met fin à ses activités le 31 mars 1949.